



PREFET DE MAYOTTE

DIECCTE

ARRETE N° 2013 – n° 577

Portant sur les secteurs d'activité éligibles aux emplois d'avenir dans le secteur marchand

LE PREFET DE MAYOTTE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;
  - VU le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;
  - VU le code du travail, notamment les articles L.322.1, L.322-45 et R.322-57 pris pour leur application ;
  - VU l'instruction DGEFP n° 2012-20 du 2 novembre 2012 relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir ;
  - VU la consultation du Comité de coordination mahorais de l'emploi et de la formation professionnelle le 20 décembre 2012.
  - VU le Schéma d'orientation de déploiement des emplois d'avenir dans le Département de Mayotte ;
  - VU le décret du 20 novembre 2012 portant nomination du sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Mayotte, secrétaire général de la préfecture de Mayotte, M. CHAUVIN (François) ;
  - VU le décret du 31 janvier 2013 portant nomination du préfet de Mayotte, M. WITKOWSKI (Jacques) ;
  - VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir dans le Département de Mayotte ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> - Les activités et métiers éligibles au recrutement d'emplois d'avenir, dans les secteurs économiques visés du secteur marchand, dès lors qu'ils présentent un fort

potentiel de création d'emplois ou offrent des perspectives de développement ou d'activités nouvelles, sont notamment ceux prévus au tableau ci-dessous annexé.

Article 2. - La commission d'attribution des emplois d'avenir (CODEA) est composée d'un représentant de la DIECCTE, d'un représentant de la Mission Locale, d'un représentant de Pôle Emploi et en tant que de besoin d'un représentant des autres services de l'Etat. La décision d'attribution des emplois d'avenir est prise par cette commission.

Article 3. - Les dispositions du présent arrêté sont applicables pour les contrats de travail conclus au titre d'un emploi d'avenir à compter du 01 janvier 2013.

Article 4 : Le secrétaire général, la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les organismes en charge de la prescription et de la contractualisation des emplois d'avenir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le

02 JUL 2013

  
Jacques WITKOWSKI

Copies :  
Recueil des actes administratifs

Annexe au schéma d'orientation de mise en œuvre des emplois d'avenir à Mayotte - Secteur marchand :

Secteurs économiques	Code activités & métiers
Agriculture & Maraîchage & Agroalimentaire	01.11Z Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses 01.13Z Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules 01.19Z Autres cultures non permanentes 01.28Z Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques 01.30Z Reproduction de plantes 01.41Z Élevage de vaches laitières 01.42Z Élevage d'autres bovins et de buffles 01.43Z Élevage de chevaux et d'autres équidés 01.45Z Élevage d'ovins et de caprins 01.46Z Élevage de porcins 01.47Z Élevage de volailles 01.49Z Élevage d'autres animaux 01.50Z Culture et élevage associés 01.61Z Activités de soutien aux cultures 01.62Z Activités de soutien à la production animale
Sylviculture et activités forestières	02.10Z Sylviculture et autres activités forestières 02.20Z Exploitation forestière 02.30Z Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage 02.40Z Services de soutien à l'exploitation forestière
Pêche et aquaculture	0311Z Pêche en mer 03.21Z Aquaculture en mer
Hôtellerie & Restauration & Tourisme	55.20Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée 56.10A Restauration traditionnelle 79.11Z Activités des agences de voyage 79.12Z Activités des voyagistes
Loisirs & Animation & Culture	85.51Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs 85.52Z Enseignement culturel 85.59B Autres enseignements 85.60Z Activités de soutien à l'enseignement
BTP & Développement Durable	3511Z Production d'électricité 3512Z Transport d'électricité 3513Z Distribution d'électricité 3514Z Commercialisation d'électricité 36.00Z Captage, traitement et distribution d'eau 37.00Z Collecte et traitement des eaux usées 38.11Z Collecte des déchets non dangereux 38.21Z Traitement et élimination des déchets non dangereux 38.31Z Démantèlement d'épaves 38.32Z Récupération de déchets triés 39.00Z Dépollution et autres services de gestion des déchets 4399D Autres travaux spécialisés de construction

Transport	5221Z Services auxiliaires des transports terrestres 5229B Affrètement et organisation des transports
Communication	58.29C Édition de logiciels applicatifs - Animation de site multimédia - Conception de contenus multimédias - Etudes et développement informatique - Production et exploitation de systèmes d'information
Social et médicosocial	K1101 Accompagnement et médiation familiale K1202 Éducation de jeunes enfants K1205 Information et médiation sociale K1301 Accompagnement médicosocial K1302 Assistance auprès d'adultes K1303 Assistance auprès d'enfants K1305 Intervention sociale et familiale